

« Nom et prénom »
« Adresse »
« Téléphone »
« Référence du compte »

« Nom du propriétaire »
« Adresse »

A ..., le ...

Objet : non-paiement du loyer

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

La pandémie CORONAVIRUS (COVID 19) a entraîné la fermeture obligatoire des commerces de la nature de celui que ma société (nom) exploite en vertu d'un bail commercial conclu avec (vous/votre SCI). Cette fermeture qui s'impose constitue un cas de force majeure en matière contractuelle.

L'article 1218 du code civil stipule « qu'il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ».

Au cas d'espèce, nous sommes dans cette exacte situation de cas de force majeure et l'empêchement étant temporaire, je vous indique que (nom de votre commerce) ne paiera pas ses loyers commerciaux jusqu'à la levée de l'interdiction d'ouverture, ceci en application de l'article 1218 du code civil qui prévoit « l'exception d'inexécution ».

Croyez bien que je regrette cette situation que pas plus que vous je ne maîtrise.

Sincères salutations.